



**Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS** du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du vendredi 30 mars 2018

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : Mme CHARRET-GODARD

Convocation envoyée le 23 mars 2018

Publié le 4 avril 2018

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79

Nombre de présents participant au vote : 53

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 17

### ***Membres présents :***

M. François REBSAMEN	Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Guillaume RUET
M. Pierre PRIBETICH	Mme Christine MARTIN	M. Louis LEGRAND
Mme Nathalie KOENDERS	M. Denis HAMEAU	M. Patrick ORSOLA
M. Rémi DETANG	M. Nicolas BOURNY	Mme Florence LUCISANO
Mme Catherine HERVIEU	M. Didier MARTIN	M. Jean DUBUET
M. José ALMEIDA	Mme Lê Chinh AVENA	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Jean-François DODET	Mme Hélène ROY	M. Gaston FOUCHERES
M. François DESEILLE	Mme Chantal TROUWBORST	Mme Céline TONOT
Mme Colette POPARD	M. Joël MEKHANTAR	M. Jean-Philippe MOREL
Mme Danielle JUBAN	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Frédéric FAVERJON	M. Jean-Claude DECOMBARD	Mme Corinne PIOMBINO
M. Dominique GRIMPRET	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Jean-Louis DUMONT
M. Patrick MOREAU	Mme Catherine VANDRIESSE	M. Dominique SARTOR
M. Jean-Claude GIRARD	Mme Chantal OUTHIER	Mme Michèle LIEVREMONT
Mme Anne DILLENSEGER	M. Emmanuel BICHOT	Mme Noëlle CABBILLARD
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Jean ESMONIN	M. Adrien GUENE
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Sandrine RICHARD	M. Cyril GAUCHER.
M. Jean-Yves PIAN	Mme Claudine DAL MOLIN	

### ***Membres absents :***

Mme Stéphanie MODDE	M. Thierry FALCONNET pouvoir à M. François REBSAMEN
M. Alain HOUPERT	M. Patrick CHAPUIS pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Édouard CAVIN	Mme Sladana ZIVKOVIC pouvoir à M. José ALMEIDA
Mme Frédérique DESAUBLIAUX	M. Benoît BORDAT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Yves-Marie BRUGNOT	M. Charles ROZOY pouvoir à M. Didier MARTIN
M. François NOWOTNY	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
M. Jacques CARRELET DE LOISY	M. Georges MAGLICA pouvoir à Mme Christine MARTIN
M. Damien THIEULEUX	M. Christophe BERTHIER pouvoir à M. Joël MEKHANTAR
M. Philippe BELLEVILLE	M. Mohamed BEKHTAOUI pouvoir à Mme Badiaâ MASLOUHI
	M. François HELIE pouvoir à Mme Catherine VANDRIESSE
	Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
	M. Hervé BRUYERE pouvoir à M. Patrick MOREAU
	Mme Louise MARIN pouvoir à M. Guillaume RUET
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Jean-Michel VERPILLOT
	M. Patrick BAUDEMONT pouvoir à M. Jean-Louis DUMONT
	Mme Lydie CHAMPION pouvoir à M. Rémi DETANG
	M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD.

---

**OBJET : VŒUX ET QUESTIONS ORALES**

**Vœu concernant l'inscription d'un fond de concours pour la commune de Talant**

Le 10 février 2017, la Ville de Talant a déposé un dossier de demande de subvention à Dijon Métropole afin d'obtenir un fond de concours pour la réalisation d'une salle de spectacle de 450 places.

N'ayant pas de réponse à notre demande, la Ville de Talant a sollicité le 6 décembre 2017, l'inscription à l'ordre du jour du Conseil métropolitain du 21 décembre 2017, d'un rapport étudiant la possibilité d'obtenir un fond de concours de la Métropole venant en soutien de la construction d'une salle de spectacle dénommée L'Écrin. Cette demande s'appuyait sur le règlement d'attribution que la Métropole utilise ordinairement pour participer au financement des équipements culturels et sportifs.

Cette demande étant restée également sans réponse de la Métropole, les élus métropolitains de la ville de Talant, signataires du présent vœu, ont résolu de saisir, sur le fondement de l'article 6 du règlement intérieur du 19 novembre 2015 et plus généralement des articles L.2121-29 et L.5211-1 du CGCT, le Conseil métropolitain d'un vœu demandant à Dijon Métropole d'inscrire cette demande à l'ordre du jour du prochain conseil métropolitain.

Les signataires rappellent qu'il appartient au président, conformément au règlement intérieur, tout d'abord d'inviter l'auteur du vœu à le présenter puis d'interroger le conseil dans son ensemble sur l'opportunité de débattre du vœu, après quoi, le cas échéant, d'en organiser le débat et la mise aux voix.

Ainsi, le Conseil Métropolitain de Dijon Métropole, après en avoir délibéré, accédera à la demande des élus talantais et demandera l'inscription à l'ordre du jour du prochain conseil métropolitain, d'un rapport prévoyant l'attribution à Talant d'un fond de concours venant en soutien de la construction de l'Écrin.

Pour justifier cette demande, la Ville de Talant souhaite attirer l'attention des conseillers métropolitains sur le fait que, depuis 2015, la commune n'a obtenu aucun fond de concours quand, sur la même période, d'autres communes ont pu en bénéficier.

Compte tenu de l'ampleur du complexe sportif et culturel, qui rayonnera bien au-delà des frontières de la Ville de Talant, et qui bénéficiera à l'ensemble des habitants de la Métropole, l'absence d'inscription à l'ordre du jour de cette question constituerait une rupture d'égalité et une discrimination flagrante entre les communes.

**LE CONSEIL,  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
DÉCIDE :**

**- de rejeter le vœu**

SCRUTIN : POUR L'ADOPTION DU VŒU : 14    ABSTENTION : 0  
          CONTRE L'ADOPTION DU VŒU : 56    NE SE PRONONCE PAS : 0  
          *Dont 17 procuration(s)*